Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 26
Représentés : 6
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023– 04 - 13

Séance du 4 avril 2023
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Conseillers Municipaux : Mesdames GIACALONE Sabine (procuration à Madame Christine ORSINI), NEVIERE-MAESTRONI Mireille (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE-SANNA Corinne (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET), OLIVIER Dominique (procuration à Madame Laura GENEVOIS), ROCHE Jean-Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Monsieur Dominique HOCQUET

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TRAVAUX DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS

RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE LUCIEN SISCO

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Rapporteur : Monsieur CORDEIL

Vu l'engagement de la Région Sud pour élaborer des dispositifs spécifiques répondant au besoin de repenser des aménagements durables et notamment la réhabilitation des bâtiments.

Vu son dispositif de soutien aux travaux des équipements sportifs collectifs.

Vu les exigences du règlement des Terrains et Installations Sportives de la fédération Française de Football (FFF),

Vu les récents travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire d'évolution du Stade Lucien Sisco et de ses abords, financés par la Région Sud au titre du FRAT 2021 (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire),

Considérant la nécessité d'accueillir les équipes et autres personnes impliquées pour le déroulement des rencontres, dans des locaux adaptés et permettant l'accès des personnes à mobilité réduite,

Considérant que la configuration et l'équipement des locaux doivent pouvoir prendre en compte la féminisation de la pratique du football,

Il est proposé au Conseil Municipal de restructurer et de réhabiliter les vestiaires du Stade Lucien Sisco d'une surface de 260 m².

Ces travaux consistent à :

- La démolition de maçonnerie et la dépose des équipements,
- La redistribution de locaux par création d'ouvertures et de cloisons intérieures,
- Les travaux de second œuvre (plafonds, carrelage, panneaux muraux, …)
- La création d'un bureau et d'une zone de stockage pour l'association du club,
- La création de vestiaires modulables pour 2 ou 4 zones permettant de favoriser la pratique sportive féminine ou l'accueil de plusieurs équipes,
- La mise en accessibilité du bâti.

Ces travaux consécutifs à l'aménagement de l'aire de jeux et de ses abords permettront de mettre à disposition des utilisateurs, un ensemble performant, accessible à tous et parfaitement intégré dans l'environnement

Le montant total estimatif du projet s'élève à 200 000,00 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	**50 000,00 €**
Conseil Départemental	Subvention maximale
Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA)	Subvention maximale
Autofinancement (20%)	40 000,00 €
Total HT	**200 000,00 €**
T.V.A 20 %	40 000,00 €
Total TTC	240 000,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de **50 000,00 €** auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « soutien aux travaux des équipements sportifs collectifs ».

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 7 avril 2023

Le Secrétaire de Séance

Yannick GUEGUEN

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 7 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20230404-DEL20230413-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023